

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine.

Rond point, avenue Ridgewood

A08-CDNNDG-21

Adresse : avenue Ridgewood

Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace

Reconnaissance municipale : Site du patrimoine du Mont-Royal

Reconnaissance provinciale : Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

Autres reconnaissances : Écoterritoire les sommets et les flancs du mont Royal
Identifié comme un secteur de valeur exceptionnelle dans le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme.

Le Conseil émet un avis à la demande de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et :

- en vertu de l'article 1, 3° du *Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement*, puisque le site du projet envisagé est localisé dans un arrondissement historique et naturel et dans un site du patrimoine ;
- en vertu de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Montréal*, puisque le projet est situé dans un écoterritoire.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste en l'aménagement du rond point de l'avenue Ridgewood par l'ajout d'un sentier de pavé d'ardoise, de bancs et poubelles ainsi que par la plantation de plusieurs végétaux.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable aux travaux proposés. Il estime par ailleurs qu'il serait intéressant de profiter de l'occasion pour réduire la dimension de la chaussée et donc agrandir l'îlot de verdure.


La présidente
Le 8 août 2008